

**ARRETE DU MAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION**

Rue Porte Cadre – Rue ND de la Tronchaye – Rue de l'Étang

**Le Maire de la Commune de Rochefort-en-Terre,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**VU** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions au Code de la Route,

**VU** l'avis favorable en date du 16 mai 2023 de l'Agence Technique Départementale Sud-Est de Questembert,

Considérant la demande de l'EHPAD du 15 mai 2023

Considérant la nécessité de régler la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion des travaux de déménagement de l'EHPAD

**ARRÊTE**

**Article 1** : A compter du 22 mai et jusqu'au 24 mai inclus, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Porte Cadre.

**Article 2** : Les véhicules seront déviés par le rue ND de la Tronchaye, dans le sens unique actuel (soit du centre bourg vers l'église) pour rejoindre la rue de l'Étang puis la voie communale N°6 vers ST Fiacre, voie communale N°9 pour rejoindre la route départementale N°774 au Moulin Neuf :

Les Rue ND de la Tronchaye et la Rue Candré demeurent à sens unique, soit dans le sens du centre vers l'église et le lavoir.

**Article 3** : La signalisation sera mise en place par le demandeur.

**Article 4** : MM. Le Maire de Rochefort, le Chef de l'Agence Technique Départementale Sud-Est de Questembert, le Commande de la Brigade de Gendarmerie de Rochefort-en-Terre et le Garde Champêtre municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera affiché sur les lieux habituels.

Ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Chef du Corps des Sapeurs Pompiers-Rochefort-en-Terre
- Monsieur le Garde Champêtre Municipal

Fait à Rochefort-en-Terre, 15 mai 2023

Le Maire,

Stéphane COMBEAU



*Guy ADORÉ*  
Pour le Maire  
Compensé  
L'Adjoint délégué